



REPRISE DU SERVICE POUR RÉCUPÉRER LES CHATS ERRANTS

Vous avez trouvé un chat errant ou un chat blessé ? Pour que nous puissions organiser le nécessaire pour aller le faire récupérer, il doit se trouver à votre adresse. Vous pouvez le contenir à la maison ou dans une cage le temps que la brigade puisse se rendre jusqu'à votre domicile. Les chats errants étant libres de leurs déplacements à l'extérieur, nous devons agir de cette façon pour empêcher que la brigade n'effectue des voyageements inutiles et que les chats aient quitté les lieux une fois arrivés sur place. Contactez-nous directement à l'hôtel de ville (450) 245-3658 et nous pourrons organiser le nécessaire pour que Refuge AMR puisse aller les récupérer directement à votre porte. Les frais seront couverts par la municipalité, vous n'avez donc pas à déboursier pour ce service. Par contre, s'il s'agit de votre propre chat, vous devez aller le porter directement par vous-même au Refuge et déboursier les frais en conséquence pour qu'il soit disponible pour l'adoption. Pour plus de détails Refuge AMR (450)638-9698.



Prochains versements pour le paiement des taxes

- 6 mars 2018
- 4 juillet 2018
- 5 septembre 2018



Infolettre

Faites parvenir votre courriel à info@st-cypriendenapierville.ca

Prochaine séance du conseil

- 13 février 2018



LE VIRAGE NUMÉRIQUE À SAINT-CYPRIEN

Tant les citoyens que les gens d'affaires de la municipalité souhaitent que les accès à un service Internet haute vitesse puissent s'étendre rapidement sur tout le territoire.

L'annonce d'une collaboration fédérale-provinciale au niveau de l'injection de fonds par l'entremise de la MRC risque d'accélérer le développement de réseaux, particulièrement pour les communautés qui ne sont pas desservies du tout, au niveau d'Internet.

Pour notre municipalité, qui est quand même desservie, mais pas majoritairement au moyen de la fibre optique, l'on comprend que nous avons intérêt à continuer les discussions avec l'entrepreneur retenu par la MRC soit Targo, afin d'évaluer toutes les options à notre disposition, que ce soit dans le cadre de l'entente avec la MRC ou autrement, pour atteindre cet objectif qui demeurera une priorité pour le Conseil en place.



Les impacts du virage numérique sur la vie municipale : favoriser une communication plus rapide

Pour 2018, le Conseil souhaite profiter de l'occasion, à la fois pour se mettre davantage à niveau sur le plan numérique, et se servir de ces leviers pour susciter davantage de participation à la vie municipale pour les citoyens qui le désirent.

Dans un premier temps, la salle ou les assemblées ont lieu seront dotées d'écrans afin que les participants puissent y suivre l'ordre du jour de même que les documents pertinents. Les projets d'ordre du jour seront diffusés sur l'Infolettre, de même que les compte rendus lorsqu'ils seront adoptés. Il s'agit d'une première étape vers un Conseil sans papier.

Afin de favoriser la diffusion et la consultation de l'Infolettre à plus grande échelle, le Conseil veut la doter successivement au cours de 2018, de trois applications supplémentaires pour accroître la participation citoyenne en

temps réel.

1- Une application qui vise la création d'un groupe témoin de citoyens afin de discuter ou de valider des sujets qui touchent le bien commun. Bien que l'échange sera privilégié sur le net, il n'est pas exclu que le groupe puisse être rencontré le cas échéant.

2- Une application qui vise à mesurer la satisfaction des citoyens sur certaines décisions prises, ou à venir

3- Une application de consultation publique appelée Monidée, où les citoyens pourront faire des propositions en temps réel, sur des réalités municipales.

En souhaitant que ces nouveaux moyens de communications puissent mieux faire connaître les enjeux municipaux auxquels nous sommes confrontés, et par le fait même faire grandir notre municipalité.

Jean-Marie Mercier, Conseiller Municipal

COLLECTE D'ORDURES

Nous effectuons un petit rappel pour que les ordures que vous disposez au bord du chemin ne soient pas trop lourdes afin d'être bien récupérées. Si elles représentent un poids excessif, la compagnie responsable de la collecte ne les prendra pas. Et ce constat s'applique autant pour les sacs d'ordures que les bacs de vidanges. En fait, il est préférable de répartir le poids des ordures dans plusieurs sacs qui seront alors moins lourds et plus faciles à soulever.



ACCUMULATION DE NEIGE

La neige et la glace qui s'accumulent sur les balcons, les toits à versants et les accessoires de gaz peuvent représenter un danger. Quand la pluie et la température clémente se mêlent à cette neige accumulée, il y a présence d'un risque pour les personnes circulant à proximité puisque ce poids supplémentaire peut causer l'affaissement des balcons et des toitures. Un entretien préventif et régulier est la solution pour prévenir les accidents. Pour plus de détails : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/proprietaire-ou-exploitant/votre-devoir-envers-la-securite-du-public/laccumulation-de-neige-et-de-glace-comment-eviter-les-problemes.html>



Février 2018

dim lun. mar mer jeu. ven. sa

Hôtel de ville
121, rang Cyr
Saint-Cyprien-de-Napierville J0J 1L0
Tél. : 450 245-3658

LÉGENDE

- Collecte des ordures
- Collecte du recyclage
- Hôtel de ville fermé
- Assemblée du conseil
- Saint-Valentin

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 13h à 17h
Vendredi : 8h à 12h

				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13 A	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

PÉRIODE D'INSCRIPTION AU PRÉSCOLAIRE

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES SEIGNEURIES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Quand : du 5 au 9 février 2018 de 9h à 11h30 et de 13h30 à 15h

Où: À votre école de quartier

Notez que pour être admis au préscolaire, votre enfant doit être âgé de 5 ans avant le 1er octobre 2018. Vous devez également fournir les documents suivants :

<p>Pour les enfants nés au Canada</p> <ul style="list-style-type: none">L'<u>ORIGINAL</u> du certificat de naissance grand format. <p>Pour les enfants nés ailleurs qu'au Canada</p> <ul style="list-style-type: none">L'<u>ORIGINAL</u> du certificat de naissance grand format, traduit s'il y a lieu, ainsi que l'<u>ORIGINAL</u> du ou des documents d'immigration.	<p>Ainsi que ces deux documents</p> <ul style="list-style-type: none">Une preuve de résidence (exemple : compte de taxes, facture d'électricité ou permis de conduire - sans étiquette de changement d'adresse.La carte d'assurance-maladie de l'enfant.
---	---

Pour connaître votre école de secteur, consultez le www.csdgs.qc.ca/geobus

Pour connaître les coordonnées de l'école de votre secteur, visitez le www.csdgs.qc.ca/trouver-une-ecole-primaire.

DATES DES SÉANCES DU CONSEIL

Les réunions du conseil ont lieu les mardi dès 20 heures au deuxième étage de l'hôtel de ville situé au 121 rang Cyr. Les dates pour l'année 2018 sont :

- 13 février 2018
- 13 mars 2018
- 10 avril 2018
- 8 mai 2018
- 12 juin 2018
- 10 juillet 2018
- 14 août 2018
- 11 septembre 2018
- 9 octobre 2018
- 13 novembre 2018
- 11 décembre 2018



SOURIRE SANS FIN

L'organisme sans but lucratif Sourire Sans Fin offre une programmation d'activités familiales sur une base hebdomadaire. Ces activités ciblent un éventail d'ateliers qui sont destinés autant pour l'information des parents que tout spécialement pour l'éveil des jeunes enfants pour les citoyens de la MRC des Jardins de Napierville. Pour l'atelier du **8 février prochain de 9h à 11h** ayant pour thème l'intimidation et la gestion des conflits, il s'agit de donner des outils aux parents dont les enfants font face à de l'intimidation et leur permettre de savoir comment intervenir et supporter l'enfant dans tout ce processus qui peut être très difficile à vivre et représente une grande épreuve en soit. Pour connaître les activités prévues à chaque semaine ainsi que les ateliers proposés, vous pouvez consulter le site internet de la municipalité au www.st-cypriendenapierville.com. L'organisme est situé au 2A, Ste-Famille à Saint-Rémi 450-454-5747

STAGIAIRE

La municipalité est heureuse de pouvoir compter sur l'aide d'une stagiaire pour une période de 15 journées de travail (90 heures). Alexandra Leroux Lapierre a rejoint nos rangs pour nous prêter main forte et cette expérience pourra lui permettre de mettre à profit ses connaissances tout en les mettant en pratique au sein de l'univers municipal. Ceci lui permet également de pouvoir bénéficier du contact avec les citoyens afin de répondre à leurs différents besoins et de mettre à profit ses connaissances pour l'exécution des tâches administratives. Elle peut aussi se familiariser avec un système de classement mis en place, mais également avec la gestion électronique des documents. Nous lui souhaitons la meilleure des chances pour la continuité de sa formation. Elle est parmi nous jusqu'au 14 février prochain afin de compléter son premier stage en milieu de travail.

RAPPEL

Afin de permettre aux responsables du déneigement, de rendre les routes bien dégagées et surtout afin d'empêcher d'abîmer vos bacs de recyclage et de pou- belle, nous vous demandons de placer les bacs à un (1) mètre de la voie publique. Ceci permet une bonne visibilité au conducteur et protège votre bac. Il est également important que votre bac soit sorti assez tôt le matin de la collecte ou encore mieux la veille après 19 h pour s'assurer que votre collecte soit bien récupérée.

RAPPEL

Suite à de nombreux appels et questionnements de la part des citoyens. Nous tenons à faire le rappel suivant : le jour de collecte pour les ordures est le **lundi** et le jour de la collecte pour le recyclage est le **mercredi**. Et ces deux collectes s'effectuent à chaque semaine sur tout le territoire de la municipalité. Vous pouvez également vous référer au recto de la feuille sur le calendrier ils sont représentés par les logos suivants :



Pour les ordures



Pour le recyclage

ANIMAUX SAUVAGES

La municipalité offre la possibilité d'emprunter des cages pour capturer des mouffettes ou des rats-laveurs. Il suffit de se présenter à l'hôtel de ville afin de remplir le formulaire de prêt ainsi que fournir un dépôt de 25 \$ (par chèque ou argent comptant) qui vous est remis au retour de la cage. Ceci concerne les animaux qui sont en bonne santé. Par contre, pour tout animal qui semble suspect au niveau de son comportement, qui s'approche trop des humains, qui n'est pas peureux, qui présente une démarche anormale ou qui semble blessé, il est important de la signaler au service de la faune au 450-359-4194. Ceux-ci pourront venir vérifier l'état de l'animal et viendront récupérer les animaux directement sur les lieux.

STATIONNEMENT DE NUIT

Un petit rappel pour l'interdiction de stationner ou d'immobiliser son véhicule dans les rues **entre minuit et 6h le matin du 15 novembre 2017 au 15 avril 2018**, et ce, sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

